



Union Européenne/ République du Bénin

**FEUILLE DE ROUTE DE L'UE POUR
L'ENGAGEMENT ENVERS LA SOCIÉTÉ
CIVILE**

2014 - 2017

Approuvé par:

Délégation de l'Union européenne au Bénin
Ambassade d'Allemagne au Bénin
Ambassade de France au Bénin
Ambassade des Pays-Bas au Bénin
Bureau de la Coopération Belge au Bénin
Bureau de la Coopération Suisse au Bénin

Date d'approbation / de mise à jour:

16 juillet 2015

Liste des Acronymes

AàP	Appel à propositions
AE	Acteurs étatiques
AFD	Agence française de développement
AGR	Activités génératrices de revenus
AL	Autorités locale
APE	Accord de partenariat économique
AT	Assistance technique
CBDH	Commission béninoise des droits de l'Homme
CE	Commission européenne
CFRONG	Collectif des fédérations et réseaux d'ONG du Bénin
CPSC	Centre de promotion de la société civile
DDCRI	Direction départementale chargée des relations avec les institutions
DUE	Délégation de l'Union européenne
EM	État membre
FA	Fiche d'action
FED	Fonds européen de développement
FIP	Fiche d'identification de projet
FR	Feuille de route
GIZ	<i>Deutsche Gesellschaft Für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH</i>
HAAC	Haute autorité de l'audiovisuel et de la communication
MAEP	Mécanisme africain d'évaluation par les paires
MCRI	Ministère chargé des relations avec les institutions
MdSC	Maison de la société civile
OCB	Organisation des communautés de base
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
ON	Ordonnateur national
ONG	Organisation non gouvernementale

ONGI	Organisation non gouvernementale international
OP	Organisation paysanne
OSC	Organisation de la société civile
PASCIB	Plateforme des acteurs de la société civile au Bénin
PDC	Plan de développement communal
PDDC	Programme d'appui à la décentralisation et au développement communal
PTF	Partenaire technique et financier
RENOSC	Recensement des organisations de la société civile
RIFONGA	Réseau pour l'intégration des femmes, des organisations non gouvernementales et associations africaines du Bénin
RODEL	Réseau des organisations de la société civile pour la bonne gouvernance et le développement local au Bénin
SCRP	Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté
TdR	Termes de références
UE	Union européenne
WILDAF	<i>Women in Law and Development in Africa / Femmes</i>

1 ETAT DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

1.1 ENVIRONNEMENT PROPICE

Au Bénin, la société civile se caractérise par une grande hétérogénéité et un dynamisme importants qui se concrétisent dans un maillage territorial intense, un important capital de ressources humaines et matérielles et des réussites indéniables. Elle est constituée d'un vaste complexe d'organisations et d'institutions, formelles ou informelles (12.002 selon le récent Recensement des organisations de la société civile (OSC), (RENOSC) 2012-2013 organisé par le Ministère chargé des relations avec les institutions (MCRI)) avec une grande diversité organisationnelle et institutionnelle et qui se positionnent sur un large éventail d'enjeux.

Le développement et la multiplicité des cadres de concertation, d'échange et d'actions des OSC requièrent l'élargissement du champ d'application de la loi de 1901, et le secteur doit disposer d'un environnement juridique fiable tout en respectant l'indépendance des OSC des pouvoirs central et local.

Un avant-projet de loi sur la liberté associative au Bénin avait été introduit par la législature précédente mais en était resté au stade de l'étude par la Cour Suprême. Certains documents préliminaires nécessitaient des clarifications importantes et font par conséquent l'objet de consultations auprès des organisations faîtières. A titre d'exemple les questions de regroupement des OSC (organisations faîtières, réseaux, coalitions, etc.) et de protection des acteurs de la société civile agissant sur des questions sensibles comme la défense des droits de l'Homme, la transparence dans la gestion des affaires publiques ne sont pas réglés. Cet avant-projet de loi, bien que considéré nécessaire, suscite une certaine méfiance parmi les OSC qui considèrent que certains articles peuvent entraîner des entraves à la liberté d'association et qui craignent d'être instrumentalisées. Par ailleurs, les OSC ont des difficultés à accéder à l'information pertinente auprès des institutions étatiques.

IL n'apparaît pas clairement à ce stade dans quelle mesure la nouvelle Assemblée nationale issue des élections d'avril 2015 reprendra ce projet ou partira d'un autre document.

1.1.1.- Droits juridiques fondamentaux

La **liberté de réunion** est généralement respectée au Bénin. Les syndicats et la société civile se plaignent rarement d'entraves administratives à la tenue de rassemblements, marches ou manifestations. Les interdictions de manifestation sont rarement observées.

La Constitution offre aux citoyens le droit de changer pacifiquement de dirigeants. Les citoyens ont exercé ce droit par des élections périodiques, libres et équitables, organisées sur la base du suffrage universel depuis que le pays a choisi le mode démocratique de gouvernement dans les années 1990. Seules les élections locales initialement prévues pour 2013 sont à présent convoquées fin juin 2015.

La garantie constitutionnelle de la **liberté d'expression** est respectée. Une presse indépendante et pluraliste publie des articles très critiques à l'égard des autorités et de l'opposition. La Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) contrôle la qualité de ces publications. Sa composition peut toutefois être considérée comme partisane. La presse béninoise est vivante et diverse même si elle souffre d'un manque de ressources financières et de respect des normes d'éthique. Son contenu éditorial peut être guidé par des considérations financières. Le rapport

2015 de l'ONG française, Reporters Sans Frontières, classe le Bénin au 84^{ème} rang sur 180 pays observés en termes de liberté de la presse. Malgré quelques incidents, le Bénin bénéficie toujours d'un haut degré de liberté de la presse.

La **liberté religieuse** est respectée au Bénin. Les individus souhaitant former un groupe religieux doivent s'inscrire auprès du Ministère de l'Intérieur. Aucune discrimination ni affrontements liés à l'appartenance religieuse ne sont à signaler à ce jour.

Aucune entrave à la **liberté de circulation** dans le pays et à l'étranger n'est notée, liberté prévue par l'article 25 de la Constitution.

La **liberté d'association** et le droit de s'organiser et de s'affilier à des syndicats est garanti par la Constitution (article 25) et ils sont respectés. Les syndicats doivent soumettre leurs statuts au Ministère de l'Intérieur afin d'obtenir une reconnaissance juridique. Les **grèves** sont autorisées à la fois dans le secteur public et privé et la négociation collective est fréquente. Le Code du travail permet aux travailleurs d'organiser et d'administrer eux-mêmes leurs syndicats. Les salaires dans le secteur privé sont négociés par les syndicats et les employeurs. Le Gouvernement fixe les salaires dans le secteur public par la loi et les règlements.

1.1.2.- Soutien organisationnel et financier

Au plan international, depuis la Déclaration de Paris (2005), le Programme d'Action d'Accra (2008), les Principes d'Istanbul (2010), ainsi que la déclaration finale du Forum de Haut Niveau de Busan (2011) les pays donateurs et les pays en développement ont confirmé le rôle prépondérant des OSC dans le développement et se sont engagés à les intégrer véritablement dans la recherche d'un « environnement porteur ».

Au plan national, le constat majeur au niveau du cadre institutionnel est **l'absence de réglementation spécifique** sur la société civile au Bénin. Les dispositions existantes sont d'ordre général :

- la Constitution béninoise du 11 décembre 1990 en ses articles 23, 25 et 31 garantit à toute personne vivant au Bénin: la liberté de pensée, de conscience, de religion, de culte, d'opinion, d'expression, d'association et de manifestation dans le respect de l'ordre public établi par les lois et règlements.
- la Loi du 1er juillet 1901 relative au Contrat d'association ; une loi française héritée de la colonisation qui continue de régir les associations au Bénin et ailleurs en Afrique.
- l'Ordonnance N°59/PR/MDRC du 28 décembre 1966 portant Statut général de la Coopération qui définit et règlemente la création des coopératives au Bénin.
- le Décret N° 99-436 du 13 septembre 1999 portant définition des différentes formes d'organisations syndicales et critères de représentativité.
- le Décret N° 2001-234 du 12 juillet 2001 fixant les conditions d'existence et les modalités de fonctionnement des Organisations Non Gouvernementales (ONG) et leurs organisations faïtières
- La Charte de la société civile béninoise du 11 février 2009 qui constitue un cadre de référence en matière d'éthique et de déontologie pour le monde associatif au Bénin. A ce titre, elle en définit les valeurs et les principes, la mission sociale, la gouvernance, les conditions d'efficacité en vue de permettre à la société civile béninoise de mieux aider aux actions de développement.

Cette Charte a permis de valider le concept de « société civile », de clarifier son rôle, ses attributs et sa démarche pluraliste facilitant ainsi son émergence et définir les sept composantes de la société civile au Bénin: 1) Les associations (association de développement, association des femmes, associations des jeunes, etc.); 2) les ONG ; 3) les confessions religieuses ; 4) les médias; 5) les organisations socioprofessionnelles (artisans, corps de métiers); 6) la chefferie traditionnelle et 7) les syndicats.

Mais en même temps, ces OSC souffrent de grandes difficultés à faire vivre des espaces collectifs pour mettre en cohérence leurs interventions et renforcer leurs collaborations. **Les besoins en renforcement de capacités** (analyse prospective, accès et exploitation de l'information, de proposition, gouvernance interne, gestion financière, mobilisation de ressources, leadership) **restent importants.**

Les OSC parviennent à capter des financements essentiellement dans le cadre des programmes nationaux et de fondations qui ne sont pas présentes au Bénin. Ces organisations représentent de réelles sources de mobilisation, qui ne demandent qu'à voir leurs compétences renforcées.

Il est important de noter qu'il reste au Bénin un décalage important entre le volume de financements disponibles et le nombre d'OSC capable d'y prétendre. On observe par conséquent une concentration de financements sur un petit groupe de ces organisations, généralement les plus professionnelles, bien connues des Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

1.1.3.- Participation à la vie publique

Le Gouvernement du Bénin fait de la « bonne gouvernance » l'un des piliers sur lesquels le Bénin doit enraciner sa Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRCP). En effet, la vision exprimée dans le document Bénin – Alafia 2025 à savoir « le Bénin est, en 2025, un pays phare, un pays bien gouverné, uni et de paix, à économie prospère et compétitive de rayonnement culturel et de bien-être social » reste une préoccupation des gouvernants.

Les OSC ont une place de choix dans le développement. Elles interviennent dans plusieurs domaines dont l'observation des élections pour qu'elles soient libres, transparentes et démocratiques et la veille citoyenne. Celles qui interviennent dans ce domaine n'ont pas une forte emprise sur l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques publiques pour la consolidation de la démocratie. Néanmoins, l'implication de la société civile dans le suivi des politiques sectorielles se limite encore pour la plupart à des consultations ad-hoc et une sélection unilatérale des représentants de la société civile dans les mécanismes de participation ou de dialogue semble être largement pratiquée par le Gouvernement. Les OSC pourraient animer des espaces de dialogue, c'est-à-dire, débattre des questions de développement de leur localité avec les pouvoirs publics et assurer un suivi efficace des politiques de développement si elles sont mieux informées et outillées pour jouer ce rôle. Un renfort de la culture citoyenne de participation semble aussi nécessaire.

Les OSC n'ont cessé de se développer en nombre, en taille et en diversité. Le paysage organisationnel qu'elles présentent est très contrasté et structuré autour de lignes de clivage ou de mixage aux plans du positionnement géographique, des domaines d'activités, de la gouvernance interne et des perspectives. Elles s'affichent néanmoins comme de réelles opératrices du développement constituant une force potentielle de mobilisation et de proposition. Ceci est démontré par quelques exemples de plaidoyer soutenus: (i) sa participation active pour refuser une révision de la Constitution ; et (ii) ses prises de position lors des dernières élections législatives. Ces prises de positions sont toutefois peu optimisées, probablement du fait d'une

faible structuration du secteur qui ne favorise pas l'émergence d'un leadership représentatif et du fait de leur morcellement qui rend la coordination plus complexe.

Pour le Bénin, le principe de la participation citoyenne est énoncé par l'article 13 de la Constitution du 10 décembre 1990 qui dispose que «Tous les citoyens ont le droit de participer librement à la direction des affaires publiques de leur Pays ».

L'article 2 de la Loi portant organisation des Communes en République du Bénin organise la participation citoyenne à la gestion communale : «Art. 2 : La Commune constitue le cadre institutionnel pour l'exercice de la démocratie à la base. Elle est l'expression de la décentralisation et le lieu privilégié de la participation des citoyens à la gestion des affaires publiques locales ».

1.1.4.- Autres facteurs dans ce contexte

Les OSC doivent s'engager pour une appropriation des dispositions du Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement et plaider pour que le Gouvernement et les PTF soutiennent également les efforts que cela implique. En particulier, des efforts sont nécessaires pour la mise en œuvre des principes d'Istanbul et du cadre international sur l'efficacité du développement des OSC, principes clairement endossés dans le Partenariat de Busan.

Il faut Assurer dans tous les domaines le rôle de plaidoyer et de veille citoyenne afin qu'une restriction de leur rôle ne soit pas observée. A ce titre, il s'avère indispensable que certaines OSC soient "dépolitisées". Ce qui suppose un **cadre de régulation dont les bases ont été déjà jetées dans la charte nationale des OSC**. Le Gouvernement et les PTF devraient soutenir l'avènement d'un tel cadre avec des outils qui contribue à améliorer leur crédibilité (comme l'élaboration d'un système d'attribution d'un label de qualité volontaire basé sur les principes de Busan, avec un système régulier d'évaluation de l'attribution et qui vise à améliorer leurs capacités et gouvernance interne).

1.2 PARTICIPATION ET RÔLES

1.2.1.- Participation à la formulation des politiques publiques

Au Bénin, malgré l'existence d'un climat politique favorable qui se traduit par la reconnaissance de la légitimité des OSC comme acteurs de développement, **les relations entre les OSC, les communes et l'Etat manquent de synergie et évoluent dans un climat de suspicion réciproque**. Cela ne facilite souvent pas la participation des OSC dans la mise en œuvre de certaines politiques publiques à caractère économique et social. Pour que lesdites relations puissent s'améliorer et conduire à la participation effective de toutes les OSC aux actions de développement local ou national, il serait **nécessaire d'avoir de véritables cadres formels de dialogue et de collaboration** pour le développement harmonieux des relations entre les OSC, les communes et les ministères.

Dans ce contexte, il y a un intérêt croissant des PTF pour un renforcement du dialogue entre les OSC et les AL pour la participation citoyenne (par exemple le programme PARTICIP financé par les Pays Bas, le projet Programme d'appui à la décentralisation et au développement communal (PDDC) financé par la GIZ, et le projet de Plan Belgique financé par le programme thématique OSC&AL 2013 de l'UE). Ainsi, le contrôle citoyen de l'action publique et la veille citoyenne au Bénin, bien qu'étant à ses débuts, connaît des avancées et des progrès non négligeables. Mais ces axes de progrès nécessitent d'être renforcés et consolidés.

1.2.2.- Transparence et redevabilité

Pour le Bénin, le principe de la participation citoyenne est énoncé par l'article 37: « *Les biens publics sont sacrés et inviolables. "Tout citoyen béninois doit les respecter scrupuleusement et les protéger. Tout acte de sabotage, de vandalisme, de corruption, de détournement, de dilapidation ou d'enrichissement illicite est réprimé dans les conditions prévues par la loi* ».

L'article 2 de la Loi portant organisation des Communes organise la participation citoyenne à la gestion communale : «Art. 2 : *La Commune constitue le cadre institutionnel pour l'exercice de la démocratie à la base. Elle est l'expression de la décentralisation et le lieu privilégié de la participation des citoyens à la gestion des affaires publiques locales*».

Au Bénin, il apparaît clairement que le cadre institutionnel de la décentralisation au Bénin, bien qu'étant perfectible, dispose de plusieurs textes portant sur la redevabilité et crée un environnement propice à travers des dispositions réglementaires¹.

La transparence budgétaire est une obligation importante du gouvernement et est en lien avec la bonne gestion des finances publiques et l'information des citoyens sur l'utilisation des ressources publiques. La transparence budgétaire a pour finalité de s'assurer que l'utilisation des fonds publics répond aux impératifs de légalité, de contrôle démocratique et de responsabilité.

Le constat est que malgré l'existence d'un cadre légal, l'application des textes reste un défi que la société civile peine à réclamer.

L'évaluation 2012 du Bénin de l'International Budget Partnership a fait état d'une très faible performance du Bénin, avec une notation de 1/100 (loin derrière des pays voisins comme le Mali 43/100, et le Burkina Faso 27/100). Ce résultat a eu pour conséquence une prise de conscience des enjeux de la transparence budgétaire. Les parties prenantes (étatiques et Société civile) sont invités à se focaliser sur les critères de transparence, responsabilité, simplicité, accessibilité, participation, adaptabilité, confiance et fiscalité.

Les OSC travaillent dans la conception et de mise en œuvre de programmes d'éducation à la citoyenneté, de veille citoyenne dans le contexte démocratique. Elles sont à la fois conceptrices et exécutrices de leurs propres programmes de veille citoyenne, mais surtout exécutrices des programmes des ONG internationales de promotion de l'éducation à la citoyenneté. Un travail

¹ La Loi N° 97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin.

□ Articles 33: « Il est dressé un procès-verbal et / ou compte rendu de chaque séance du conseil communal et un relevé des décisions signé du maire et du secrétaire de séance est affiché à la mairie à l'endroit destiné à l'information du public dans les huit (08) jours qui suivent la séance. Un relevé des absences lors des délibérations et autres travaux du conseil est affiché dans les mêmes formes. (Articles 22 et 23 du décret n°2001-414)

□ Article 34: « Toute personne a le droit de consulter sur place le procès-verbal et/ou le compte rendu des délibérations du conseil communal, les divers actes communaux et d'en prendre copie à ses frais.... »

□ Article 68 : « Le Maire est chargé de la publication des délibérations et des travaux de conseil communal...il est également chargé de la diffusion et de l'exécution des lois et règlements. »

□ Article 73 : « ...Le Maire prend des dispositions à l'effet :...de diffuser au niveau local, les lois et règlements de police et rappeler les citoyens à leur observation. »

Loi N° 2015-07 portant code de l'information et de la communication en République du Bénin (22. Januar 2015)

□ Chapitre III, Art. 7 : « Toute personne a droit à l'information. L'Etat s'oblige, à travers ses différentes structures et institutions, à garantir à toute personne, l'accès aux sources d'informations notamment publiques. Les services de l'Etat chargés de cette mission s'engagent par conséquent à fournir tout renseignement, à communiquer tout document ...sur tout sujet intéressant légitimement le public. »

Décret Présidentiel N 2015-035 du 29 Janvier 2015 portant Code de transparence dans la gestion des finances publiques

reste à faire en matière de culture citoyenne par une approche basée par le droit en vue de développer un esprit de citoyen actif.

Concernant les programmes en cours sur la redevabilité au Bénin, une étude commanditée par la Coopération suisse nous montre², qu'il existe très peu de programmes centrés véritablement sur la redevabilité, la plupart des programmes couvrent des aspects spécifiques de la redevabilité (reddition des comptes, transparence, redevabilité sociale) et ne sont pas étendus à toutes les communes.

Entre les acteurs plus actifs sur cette question, plusieurs réseaux: Plateforme de la société civile au Bénin (PASCIB), Social Watch, Association de lutte contre le racisme, l'ethnocentrisme et le régionalisme (ALCRER), Réseau pour l'intégration des femmes, des organisations non gouvernementales et associations africaines du Bénin (RIFONGA), entre autres, mènent depuis plusieurs années de projets au niveau communal et national avec des résultats probants, notamment au niveau communal. En dehors du niveau local, les initiatives centrées sur la redevabilité sont rares et absentes du niveau méso au niveau macro (national), probablement en raison d'une demande faiblement exprimée.

Dans le contexte de ces différentes initiatives, des formes et mécanismes variés de redevabilité sont utilisés, avec un accent particulier sur la redevabilité financière ou la reddition des comptes.

La redevabilité interne des OSC (en leur qualité de détenteurs de droit) et des mécanismes mis en place dans le cadre des programmes est une condition indispensable pour donner la voix à leurs pairs et favoriser la réactivité des porteurs de responsabilité pour une plus grande redevabilité sociale.

1.2.3.-Fourniture de services

Les OSC au Bénin interviennent dans différents domaines tels que le développement agricole et la structuration du monde rural, l'environnement, la santé, l'éducation nutritionnelle et la planification familiale, la défense des droits de l'Homme et l'aide juridique ou encore la gouvernance.

Elles se retrouvent en particulier dans les domaines d'interventions prioritaires (Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et SCRIP) et mènent des actions aussi bien sur le volet technique qu'organisationnel.

Les OSC constituent de potentielles alliées expérimentées pour les autorités et les partenaires impliqués dans l'appui au développement local. En effet, leur valeur ajoutée tient de leur capacité à mener des actions de proximité, à identifier des besoins pertinents des communautés ou leur connaissance pointue du milieu. **Elles ont également comme atout l'aptitude à favoriser et promouvoir la participation populaire et citoyenne au niveau de la commune.**

Dans plusieurs domaines, la société civile contribue à alléger, dans le sens strict du terme, l'Etat, le gouvernement et le monde politique. Il y a un allègement financier effectif – par le fait que les citoyens endossent volontairement, et souvent bénévolement, des obligations sociales. Par conséquent, c'est encore un allègement allant dans le sens d'une augmentation de l'efficacité sur

² Aurelien Atitegla, Coopération Suisse: Etude sur l'état des lieux sur la redevabilité. 2013

des problèmes qui doivent être abordés à plusieurs niveaux. La société civile remplit ainsi des obligations sociales qui dépassent la famille, mais qui, en même temps, ne sont pas du tout - ou pas suffisamment - pris en compte par les formes de représentation des intérêts des organisations établies, et que, par ailleurs, ni le marché, ni l'État, ne peuvent résoudre correctement.

1.2.4.- Croissance inclusive et durable

Les OSC béninoises en intervenant dans les domaines où l'État paraît absent (eau et assainissement, santé communautaire, accès à l'éducation, formation professionnelle, promotion des droits humains : notamment femmes et enfants, etc.) contribuent pour beaucoup au développement local.

Concrètement, les OSC sont :

- Génératrices d'emplois directs et indirects pour les jeunes. L'installation et le travail des OSC et plus particulièrement les ONG et associations constituent pour les jeunes diplômés une occasion de s'exercer à la vie active. L'utilisation de personnel règle, quelque peu, le problème de chômage;
- Actives dans le développement local (les associations d'accès aux services sociaux de base qui travaillent dans la santé, l'éducation, l'eau, l'assainissement et les organisations paysannes qui ont beaucoup investi dans les pistes rurales et l'hydraulique.)
- Actives dans la défense des droits de l'Homme, notamment des femmes et des enfants et la promotion de la citoyenneté et jouent un rôle important dans l'interpellation des pouvoirs publics. Des OSC ont développé avec succès un savoir-faire en matière de vulgarisation des lois électorales, de formation d'agents électoraux, d'observation du déroulement et d'organisation d'un système de décompte parallèle des voix.
- Porteuses d'activités génératrices de revenus. Les OSC interviennent aussi dans la promotion et la mise à disposition des ressources financières aux femmes et leurs groupements, favorisant ainsi, leur intégration dans le processus d'autonomisation de la femme ;
- Actives dans la promotion du genre. Les OSC et surtout les OSC féminines contribuent à l'amélioration des conditions des femmes, à leur émergence, participation et autonomisation (Vote du code de la famille, participation des femmes à la vie politique, vote de la loi sur le harcèlement, etc.)

En zone rurale les organisations paysannes (OP) constituent la famille d'OSC la plus représentative du pays et la plus active dans le développement local. Elles constituent une force remarquable et reconnue par les pouvoirs publics.

Dans la zone cotonnière par exemple, les OP ont beaucoup investi dans la santé, l'éducation, les pistes rurales, l'hydraulique. A cause de leur pouvoir économique, elles sont très courtisées par les acteurs politiques à tous les niveaux, et elles demeurent à ce jour une force d'influence.

1.2.5.- Prévention des conflits, consolidation de la paix et construction de l'État

Depuis la Conférence des forces vives de 1990, les OSC travaillent au Bénin pour une culture de la paix et d'apaisement des conflits. Or dans les dernières années, on observe dans certaines

localités des tensions sociocommunautaires méconnues par le passé et qui ressemblent à des tensions religieuses fortement instrumentalisées politiquement.

Depuis une année, les Confessions religieuses (qui sont une des composantes de la société civile) multiplient les échanges, dialogues, gestes et comités interreligieux (au niveau communal, mais aussi national) afin de réduire les conflits et les risques sur de potentiels conflits futurs. Des réseaux d'OSC régionales travaillent aussi dans une logique d'éducation pour la paix.

En vertu des recommandations du Conseil des Droits de l'homme dans le cadre de l'exercice périodique universel (EPU – UPR) de 2012, le Bénin a adopté le cadre législatif en vue de la création d'une Commission Béninoise des Droits de l'Homme (CBDH), en charge du suivi de la situation du respect des droits de l'Homme et du dialogue avec la société civile dans ce domaine. Le Gouvernement s'est engagé à rendre cette institution opérationnelle afin qu'elle soit conforme aux Principes de Paris (concernant le statut des institutions nationales de défense et de promotion des droits de l'Homme adoptés par l'Assemblée générale des Nations unies en 1993 - résolution A/RES/48/134 du 20 décembre 1993). Elle n'est toutefois pas encore créée à ce jour, ni dotée de moyens de fonctionnement.

Grâce à ses réseaux d'associations, d'initiatives et de mouvements, la société civile admet des superpositions au niveau de l'adhésion des membres. Ces adhésions croisées dans des groupes multiples peuvent contribuer à construire des ponts entre les positions conflictuelles les plus profondément ancrées dans la vie de la société: elles peuvent ainsi aider à adoucir les conflits sociaux. Par ailleurs, l'émergence d'une solidarité sociale et le renforcement de la cohésion sociale, grâce à la réalisation commune d'objectifs communs, constituent un effet secondaire positif au sein des OSC.

Cela s'effectue, en premier lieu, par un engagement des OSC. Ainsi, plus de démocratie ne signifie pas «plus d'Etat», mais plus de répartition des tâches entre l'Etat, la société et ses citoyens.

Les OSC devraient prendre ainsi le rôle de veille de l'action de l'Etat et du secteur privé. Dans l'exécution de ce rôle, le principe d'indépendance doit prévaloir pour garantir leur crédibilité.

1.3 CAPACITÉS

1.3.1.- Légitimité, crédibilité et gouvernance interne

Les principales forces des OSC sont, entre autres, la densité et la richesse du tissu associatif béninois, la bonne connaissance des problèmes des populations, la capacité de certaines OSC à influencer les politiques et à participer à la mise en œuvre d'un bon nombre de programmes et projets gouvernementaux, communaux ou municipaux, et l'existence de plusieurs institutions d'appui aux OSC. La population aussi prend de plus en plus conscience de l'utilité des OSC et adhère en masse aux organisations de base.

Toutefois, force est de reconnaître que leur niveau de professionnalisation et de spécialisation reste embryonnaire du fait des difficultés et des faiblesses ou des insuffisances.

Dans la gestion de certaines OSC, surtout les OSC de premier et de deuxième niveau, des pratiques de mauvaise gouvernance sont nombreuses :

- Absence d'alternance dans le choix des dirigeants ;

- Inexistence des organes fonctionnels ;
- Non tenue régulière des réunions statutaires ;
- Non-paiement régulier des cotisations ;
- Manque de transparence dans la gestion efficace et efficiente dans l'utilisation des ressources ;
- Manque de reconnaissance officielle;

Cette situation au sein de la société civile béninoise s'explique par le fait qu'un bon nombre d'OSC au Bénin ne respectent pas les textes qui régissent la vie associative. La mise en application effective de la charte des OSC au Bénin pourrait permettre de corriger cette situation.

La qualité de la gouvernance dans les OSC est aussi tributaire des outils de gestion dont elles disposent. L'existence des outils tels un logiciel comptable, un manuel de procédures, un journal de caisse, un journal de banque et un journal des opérations n'est pas encore d'application dans au moins 30% des OSC.

La rareté des opportunités de financement et la forte dépendance d'appels à projets entraînent une compétition entre les OSC où tous cherchent à accéder aux mêmes fonds. L'État apporte une contribution marginale aux ONG (exonérations douanières et fiscales, participation aux coûts directs de fonctionnement, constructions d'hôpitaux, d'écoles, l'attribution de terrains). En général, les OSC de 2ème niveau se caractérisent donc par une forte dépendance des financements extérieurs pour la mise en œuvre de leurs projets. Beaucoup d'OSC sont en mode de survie permanente qui les ont conduit à la création anarchique de nombreuses nouvelles organisations et à un esprit de concurrence plutôt que d'association ou de structuration entre elles qui pourraient renforcer les interpellations de la société civile dans le domaine public.

1.3.2.- Gestion de programmes et projets

Les OSC interviennent dans les domaines où l'État paraît absent (promotion de la santé au niveau communautaire, sensibilisation et information des communautés, promotion culturelle, forage de puits dans les villages, construction des modules de classe ; identification et renforcement des capacités techniques des femmes pour une plus grande participation des femmes aux instances de décision et pour leur autonomisation, plaidoyer pour les votes de loi...). Ils contribuent pour beaucoup au développement local. Elles ont également comme atout l'aptitude à favoriser et promouvoir la participation populaire et citoyenne au niveau de la commune.

Il est important de noter au Bénin, un décalage important entre le volume de financements disponibles et le nombre d'OSC capable de les capter. On observe donc une concentration des financements sur un petit groupe de ces organisations, généralement, les plus professionnelles, bien connues des Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

Selon l'Indice Rapide de la Société Civile fait par CIVICUS et la Maison de la Société Civile (MdSC) en 2013, le déficit le plus important à combler au niveau des OSC béninoises est celui de la mobilisation des ressources financières. A peine un tiers des OSC déclare connaître les critères d'appréciation des bailleurs et très peu des OSC ont déclaré avoir reçu une formation sur les exigences des bailleurs. La mise sur pied d'un mécanisme d'information sur les sources potentielles de financement paraît indispensable.

Dans la même étude, presque toutes les OSC consultées ont exprimé un besoin de renforcement de capacités : les domaines énumérés sont essentiellement la méthodologie de rédaction de projet ; les styles rédactionnels ; la proposition de budget ; la rédaction de la problématique (comment transformer les besoins en problèmes) ; l'élaboration du cadre logique d'un projet ; l'élaboration de l'arbre à problème, la connaissance des critères d'évaluation des bailleurs, etc. La coopération entre OSC et universités et instituts de recherche n'est pas encore suffisamment développée, ce qui affaiblit les capacités en recherche et documentation des organisations pour développer un argumentaire solide dans le dialogue avec l'État, les PTF et le secteur privé.

1.3.3.- Recherche et activités de plaidoyer

Au-delà de ces carences qui lui font défaut et qui demandent un effort conséquent en matière de renforcement de capacités, la société civile béninoise constitue une force de mobilisation et de proposition incontournable aujourd'hui. Elle a un rôle de premier plan à jouer dans l'exercice de la citoyenneté, l'identification de questions d'intérêt, l'élargissement du dialogue et l'élaboration des politiques publiques, un rôle capital dans les profondes mutations sociales, politiques et économiques du Bénin. Aussi, il est important que les OSC considèrent leur charte pour crédibiliser et légitimer les actes posés.

La contribution de la société civile au processus de formation de l'opinion publique et de la volonté populaire est un des rôles fondamentaux de la société civile au Bénin surtout au niveau local. Dans les jeunes démocraties (comme au Bénin), cette fonction reste souvent tributaire de l'évolution de la démocratie au niveau national où les initiatives de citoyens constituent également un exemple concret. Dans ce contexte, des séances d'information sont souvent organisées, pour informer l'opinion publique sur un sujet particulier. Elles contribuent ainsi au processus de formation de l'opinion et de la volonté publique.

De plus, dans le contexte de la décentralisation, le potentiel de relais entre les citoyens et les autorités locales doit être d'avantage considéré par les pouvoirs publics. Les processus de décentralisation et de recentrage de l'Etat sur ses fonctions régaliennes offrent aux OSC de nouveaux espaces de liberté et de nouvelles responsabilités dans l'articulation à inventer avec l'Etat, les collectivités territoriales et les acteurs économiques.

Mais les relations entre les OSC, les communes et l'état manquent de synergie et évoluent dans un climat de suspicion. Cela ne facilite pas souvent la participation des OSC dans la mise en œuvre de certaines politiques publiques à caractère économique et social.

Pour que lesdites relations puissent s'améliorer et conduire à la participation effective de toutes les OSC aux actions de développement local ou national, il est souhaitable d'avoir de véritables cadres formels de dialogue et de collaboration pour le développement harmonieux des relations entre les OSC, les communes et les ministères.

Mais de tels cadres n'existent pas encore dans la pratique au niveau national, départemental ou dans toutes les communes. Certes, il existe la MdSC et le Centre de Promotion de La Société Civile (CPSC) mais malheureusement, les cadres de concertation installés par les Directions départementales chargées des relations avec les institutions (DDCRI) ne jouissent pas de la légitimité et de la confiance des OSC qu'ils sont censés représenter. De plus, le CPSC, entité institutionnel placée au Ministère chargé des relations avec les institutions (MCRI) est peu visible

et souffre d'un manque de capacités matérielles et techniques pour jouer son rôle de régulateur. Un dialogue doit pouvoir s'instaurer et se tenir plus régulièrement avec lui et les OSC. Un renforcement de capacités du CPSC devrait également être envisagé afin qu'il exerce pleinement son mandat en tant qu'acteur institutionnel.

De plus, ces cadres de concertation sont marqués par une absence de règles permettant à tous de s'exprimer et d'apprendre progressivement les principes de la concertation.

Les OSC de par l'ampleur de leur mouvement, de par l'importance actuelle et à venir de leur participation au processus de développement méritent la création de tels cadres au niveau des communes, pas dans l'objectif de les régenter politiquement mais dans la vision d'un accompagnement pour les amener à jouer convenablement le rôle de contre-pouvoir social non conflictuel au service du développement.

En terme d'innovation en matière d'information, sensibilisation et transparence, des initiatives intéressantes ont été développées comme l'utilisation des radios communautaires dont les informations se diffusent en plusieurs langues nationales et en français, et qui ouvrent un espace de discussion sur les problématiques à la base.

1.3.4.- Organisation, coordination et collaboration

Il existe plusieurs organisations faitières dans le pays mais elles sont toutes caractérisées par un problème de légitimité et représentativité, ce qui est la base de nombreuses difficultés à fixer un agenda des revendications communes. D'après plusieurs analyses cette situation est due surtout au manque de ressources ce qui provoque une concurrence exacerbée non seulement entre une organisation faitière et l'autre mais aussi entre chacune de ces organisations et ses membres.

Depuis peu, la tendance est au regroupement des OSC en de grands ensembles, sous forme de réseau. Il en existe de plus en plus, à l'instar de la MdSC, Social Watch Bénin, WILDAF (Women in Law and Development in Africa/Femmes), PASCIB, RIFONGA-Bénin, Collectif des Fédérations et Réseaux d'ONG du Bénin (CFRONG), etc.

Tout comme les OSC, les réseaux font face, eux aussi, à des problèmes de gouvernance interne. Elles n'ont pas des capacités techniques suffisantes pour articuler le niveau national et le niveau local. Il existe un certain esprit de compétition avec une faible capacité de communication interne et externe. Beaucoup de ces organisations s'identifient également à des individus ce qui provoque que de nombreuses organisations fonctionnent principalement sur l'énergie de quelques membres engagés. Certains réseaux ont été créés de façon ad-hoc pour faire suite aux exigences des PTF de travailler avec les structures en réseaux. A ce titre, ils ne présentent qu'un faible niveau d'opérationnalité et se composent de structures autonomes très précaires. Dès lors, elles ne disposent pas d'éléments de mutualisation entre les membres (ressources financières, information, logistique, etc.). Par conséquent, l'adhésion à un réseau n'offre souvent pas d'opportunité de développement à ses membres. De plus, certaines organisations craignent la perte de leur autonomie en adhérant aux structures faitières. Il n'est pas rare non plus de noter parfois des conflits d'intérêts entre structures faitières et ses organisations membres.

2 ENGAGEMENT ACTUEL DE L'UE

2.1 DIALOGUE DE L'UE AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE

A partir de l'an 2000, l'UE a établi une position officielle sur la société civile avec deux documents majeurs : l'Accord de partenariat de Cotonou³ puis, en 2002, la Communication sur la participation des acteurs non étatiques à la politique communautaire de développement⁴.

Au Bénin, un programme pilote de 2M€ a été réservé pour financer un programme pilote centré sur le renforcement des capacités à être un interlocuteur et force de propositions dans le cadre des dialogues et consultations sur le développement (OSCAR).

Le DSP-PIN 10ème FED conforte d'une part la participation de la société civile à la conception et à la mise en œuvre et aux revues périodiques des différents programmes et projets de coopération au développement et d'autre part comporte une enveloppe pour l'appui des acteurs de la société civile en vue de renforcer la bonne gouvernance suivant une approche transversale dans tous les activités de coopération avec le pays. Ceci se traduit notamment à travers plusieurs programmes dans différents secteurs en particulier l'appui budgétaire, la justice et la décentralisation et gouvernance locale.

Le PIN du 11ème FED (2014-2020) prévoit dans les mesures d'appui à la société civile : d'appuyer la participation des citoyen(ne)s à la **conception, à la mise en œuvre et au suivi des politiques de développement** afin d'en assurer la **pertinence, la transparence et la redevabilité pour l'amélioration du développement inclusif et de la gouvernance démocratique au niveau national et local**». Une enveloppe de 18 M€ a été réservée dans le PN à cet effet.

Dans ce sens, le dialogue entre l'UE et la société civile est régulier au Bénin: les rencontres des Chefs de mission avec la société civile pour des échanges sur la situation politique (élections, droits de l'homme), les consultations sur les livres verts, l'appui budgétaire de l'UE en matière de développement, le monitoring du Profil Gouvernance et Initiative Démocratique et des engagements du Gouvernement en la matière, la conduite des revues sectorielles et de la revue conjointe de la SCRP, le programme thématique OSC-AL et le lancement des appels à propositions ACP Cultures, processus consultatif de programmation du 11ème FED, les comités de pilotage des programmes, les réunions des comités de suivi opérations, les réunions de restitutions des études, etc. La Délégation de l'UE a des échanges bilatéraux avec plus de 120 OSC.

Dans le cadre du PSCC, un accent spécial a été mis sur ce volet avec des consultations et concertations systématiques tout au long de la durée du programme sur des appels à propositions, le renforcement des capacités ou les documents d'étude et la capitalisation du secteur.

³ Premier accord de partenariat UE-ACP à avoir consacré juridiquement la participation d'un large éventail d'ANE en tant que principe fondamental de la coopération avec les pays ACP (article 2) et à avoir énoncé des règles et des modalités de base pour cette participation dans toutes les sphères de la coopération (articles 4-8) ;

⁴ Cette communication est aussi explicite quant à la nécessité d'associer les OSC dans les cinq étapes clés du processus de développement dès la préparation des stratégies nationales et des documents stratégiques par pays de la CE y inclus le dialogue sur les politiques dans les domaines d'intervention, à la mise en œuvre et au processus de suivi et de contrôle. Le soutien à la société civile pour le développement de ses capacités a été également souligné comme une des priorités de cette politique.

http://ec.europa.eu/europeaid/who/partners/civil-society/documents/nsa_participation_com2002_fr.pdf;

Un cadre important dans le dialogue avec la société civile est constitué par la MdSC, avec laquelle la DUE dispose d'un partenariat depuis 2007. La MdSC qui fédère à l'heure actuelle environ 600 organisations, est considérée comme un centre de ressources pour le renforcement des capacités des OSC. Ce partenariat avec la MdSC a débuté sur le projet OSCAR (9^{ème} FED) et a été davantage renforcé par le Programme Société Civile et Culture du 10^{ème} FED et sera soutenue dans le cadre du 11^{ème} FED. Des séances de travail ont été organisées avec la MdSC sur ses orientations stratégiques et son soutien aux OSC mais aussi sur la qualité de ses programmes en cours.

Le travail du groupe UE "Droits de l'Homme" est basé sur la stratégie des droits de l'Homme. Depuis 2012, des rencontres ont été organisées avec les organisations de défense des droits de l'Homme en particulier dans le cadre de la préparation de l'Examen Périodique Universel (EPU) qui a eu lieu en octobre 2012.

2.2 DIALOGUE SUR LES POLITIQUES POUR CRÉER UN ENVIRONNEMENT PROPICE

Des plateformes importantes de concertation sont les revues sectorielles qui ont lieu une fois par an au cours du 1er semestre. Elles sont suivies de la revue conjointe SCRIP qui a lieu en juin. Ces revues sont l'occasion de réunir à la fois les acteurs politiques au niveau national et local ainsi que la société civile et les PTF, l'ensemble des parties prenantes se retrouvent aussi régulièrement lors des réunions des groupes techniques et thématiques. Dans le dialogue politique sectoriel la représentation et la participation des OSC doivent être renforcées.

Aussi un groupe de travail des OSC a été créé pour la concertation avec le gouvernement et pour la préparation d'un rapport alternatif. Parmi les actions de ce groupe de travail, une conférence-débat publique sur la thématique des droits de l'Enfant à la lumière de l'Examen Périodique Universel d'octobre 2012 a été organisée lors de la journée mondiale des droits de l'Homme. Cet événement a vu la participation d'une trentaine d'OSC travaillant dans le domaine, du gouvernement et des PTF. Une action de sensibilisation sur les discriminations envers les homosexuels et d'approfondissement des thématiques LGTB (Lesbo Gay Transsexuel Bisexuel) a été menée par le groupe EU DH et des OSC du secteur en mai 2012 à travers une série de 3 films et débats sur ces thématiques.

Le dialogue politique entre l'Ue (EM et DUE) et le Gouvernement béninois s'organise en vertu de l'article 8 de l'Accord de Cotonou. Dans le cadre de ce dialogue, une attention particulière est portée à l'espace et la marge de manœuvre de la société civile, ainsi qu'aux questions prioritaires pour l'Ue en matière de droits de l'homme au Bénin, à savoir la protection des droits des enfants, les droits des femmes ainsi que la question des conditions pénitentiaires. L'UE devra continuer à utiliser son levier politique pour faire avancer le processus législatif, appuyer la participation des OSC au processus de dialogue politique sectoriel, etc.

2.3 INTÉGRATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

La consultation avec les faitières des OSC, les ONG internationales et les PTF sont régulières lors des stratégies de programmation (11^{ème} FED, Stratégie ANE/AL, Stratégie EIDHR, Feuille de route de l'UE pour l'engagement envers la société civile).

Cette feuille de route est fortement inspirée du processus de programmation pour le 11^{ème} FED et pour la stratégie ANE&AL qui a organisé des consultations au niveau départementale entre 2012

et 2013 avec des validations pour chaque stratégie. Des consultations avec des OSC ont été réalisées spécifiquement en 2015 pour l'élaboration de la présente Feuille de route.

2.4 COORDINATION

2.4.1.- Etats membres et autres acteurs majeurs

Trois des quatre EM présents au Bénin sont actifs dans le soutien direct à la société civile béninoise (l'Allemagne, la France, et les Pays-Bas). A ce jour la Belgique l'appuie indirectement via des ONG belges. La Suisse est un partenaire historique et de taille dans le soutien aux OSC béninoises et participe activement aux réunions de coordination.

L'Allemagne à travers la GIZ et précisément le Programme d'appui à la Décentralisation et au Développement Communal (PDDC) soutient la participation citoyenne dans la gestion des affaires communales. Quatre assistants techniques, dont deux basés au sein des OSC (MdSC et RODEL) ont pour tâche d'accompagner 25 communes et les OSC locales dans leurs efforts de promouvoir la démocratie locale et les mécanismes de participation.

Le PDDC promeut les audiences de reddition de comptes, les émissions radios interactives, les mécanismes de plaintes des citoyens et le suivi-évaluation citoyen. Le dernier est stratégique notamment par l'élaboration et le suivi participatif des Plans Annuels d'Investissement /Plans Annuels de Développement des communes. Dans six communes, un cadre intégrateur est en train d'être établi en vue de limiter la prolifération de cadres d'échanges. Ce cadre est composé d'élus locaux, de représentants des services déconcentrés et de représentants des OSC locales.

A part du PDDC, la GIZ appuie les différents acteurs de la société civile à travers son appui sectoriel, notamment les associations des consommateurs de l'eau potable (ACEP) et les associations des parents d'élève (APE), des organisations paysans au niveau national (PLATEFORME NATIONALE DES ORGANISATIONS PAYSANNES ET DE PRODUCTEURS AGRICOLES DU BENIN (PNOPPA) et la Fédération Nationale des Producteurs d'Anacarde du Bénin (FENAPAB), régional et communal et les ONG engagées dans l'agriculture. Le programme ACMERP (Appui Conseil Macro-économique pour la Réduction de la Pauvreté) soutient le MEFPD dans l'implication des acteurs de la société civile dans la transparence budgétaire.

La France dispose d'un soutien annuel aux OSC béninoises sur différentes axes:

- renforcement des capacités, elle soutient la MdSC avec un assistant technique permanent et dispose d'un outil de soutien aux actions des OSC (Fonds d'Appui à la société civile du Sud (FASCS), précédemment Fonds social de développement (FSD) qui permet de soutenir des projets destinés à lutter contre la pauvreté et à renforcer les OSC par un impact direct sur les populations les plus défavorisées.

- soutien aux actions des ONG: le **service de coopération finance des projets sur des thématiques de droits de l'Homme et d'éducation à la démocratie/veille citoyenne**. On peut aussi citer l'appui thématique de l'AFD aux ONG françaises en partenariat avec des OSC locales pour la provision de services de base.

Les Pays-Bas disposent d'un grand projet d'appui à la participation citoyenne (PARTICIP) dans 49 communes du Bénin, ainsi que des projets spécifiques dans le cadre de la santé communautaire et reproductive, de l'eau et assainissement etc.

La Belgique ne dispose pas (encore d'une ligne budgétaire) pour appuyer directement les OSC béninoises mais dans le cadre de sa coopération bilatérale, toutes les ONG belges et la Coopération Technique Belge travaillent sur le terrain avec des partenaires locaux pour des thématiques de développement rural, santé communautaire, agriculture, eau et assainissement, etc.

La Suisse a une forte tradition de soutien aux OSC locales, ainsi qu'aux médias à travers les radios communautaires. Dans le cadre de sa coopération bilatérale, un grand projet de redevabilité est en cours d'élaboration pour la période 2016-2027, avec comme principal orientation, le renforcement de l'ancrage politique de la démocratie à travers le respect et l'expression de la citoyenneté à favoriser l'accès des populations à des meilleurs services socioéconomiques. Pour ce faire, le programme compte comme effets attendus:

- les citoyens connaissent et exercent leurs droits
- les responsables publics et les OSC ont instauré une culture de redevabilité dans leur système de gouvernance
- le rôle des médias comme acteur et détenteur de droit est reconnu et exercé
- des services socioéconomiques de qualité sont offerts aux citoyens.

Ce programme cherchera à traiter de façon concertée les questions de lutte contre la corruption et le rôle de la justice et du parlement dans les mécanismes de redevabilité.

2.4.2.- Mécanismes de coopération existants

La coordination et le dialogue politique sont organisés dans le cadre de la SCRP et selon les dispositions de concertation entre les bailleurs et le Gouvernement. Ils sont assurés au niveau politique par le groupe des Chefs de Mission et au niveau technique par le groupe des Chefs de Coopération trimestriellement. Les chefs de file des deux niveaux assurent respectivement la concertation avec le Gouvernement au sein du Conseil d'Orientation et du Comité de Pilotage. Le dispositif de suivi de la SCRP prévoit des rencontres trimestriels de suivi des politiques et programmes et des revues sectorielles annuelles ainsi qu'une revue globale annuelle de la SCRP.

Si bien, il n'existe pas un cadre formel d'appui à la société civile entre la Délégation et les Etats Membres, du point de vue opérationnel, la coordination entre la Délégation et les Etats membres de l'UE est relativement aisée au Bénin pour des contacts ad-hoc ou des réunions stratégiques (DUE, France, GIZ, Suisse). Une coordination entre chefs de coopération bimensuelle est le cadre de coordination sur la coopération au développement et la synergie des actions. Les responsables techniques de l'appui à la société civile se rencontrent régulièrement (DUE+4 EM +Suisse très active dans le secteur) et ceci a été activé dans le cadre de la préparation des stratégies ANE-AL, Droits de l'Homme et la présente feuille de route.

2.4.3.- Échanges d'informations

Malgré l'absence du groupe "appui à la société civile", des échanges d'information sont régulières entre la DUE, les EM et la coopération suisse depuis 2011, ces échanges sporadiques ont débouché en début 2015, sur la création d'un groupe informel technique sur la « redevabilité ». Ce groupe composé par la GIZ, la DUE, la France, les Pays-Bas, la Suisse et la Banque Mondiale se

réunit trimestriellement pour échanger des informations relatives à la société civile afin d'assurer une meilleure cohérence des actions, harmoniser les visions, approfondir la coordination, réfléchir ensemble sur les complémentarités et les synergies possibles des actions de redevabilité et participation citoyenne notamment au niveau local.

Un autre forum actif d'échange d'informations sur la collaboration AL-OSC est le groupe GT2DAT composé par les principaux bailleurs impliqués dans la décentralisation (Allemagne, Suisse, Belgique, France, Union européenne, Banque Mondiale et Nations Unies) *qui* se retrouvent aussi dans les sous-groupes thématiques et dans des réunions entre PTF du secteur qui précèdent les séances du GT2DAT.

2.4.4.- Actions conjointes

De façon formelle, il n'existe pas encore de systématisation des échanges, mais depuis quelques mois une volonté affichée de synergie et coordination est observé entre les EM, la DUE et la Suisse pour mettre en place des actions conjointes dans le cadre de la présente feuille de route et de la redevabilité plus précisément.

Dans le cadre de la validation du plan stratégique de la MdSC 2013-2016, un dialogue avec les EM a eu lieu pour renforcer le rôle et la participation de la société civile dans les programmes de développement. Certains EM comme la France et l'Allemagne ont commencé à collaborer et participer davantage dans le renforcement de la MdSC comme structure de soutien aux OSC.

Une organisation efficace dans la capacitation et renforcement des OSC locales est la MdSC soutenue par la DUE et la France et qui devient de plus en plus aussi une structure de référence pour d'autres partenaires (GIZ, Banque Mondiale, FNUD, etc.)

Par le passé, la DUE et le Danemark ont contribué pour la mise en œuvre du Programme Société Civile et Culture (PSCC) financement commun (12 millions € pour la DUE et 2.4 millions pour le Danemark).

2.4.5.- Division du travail

RAS

2.5 ENSEIGNEMENTS TIRÉS

2.5.1.- Enseignements tirés

L'évaluation finale du Programme Société Civile et Culture (PSCC) subventionné à travers le 10^{ème} FED ainsi que trois missions ROM ont confirmé la pertinence de l'appui à la société civile au Bénin.

Les principales recommandations de ces différentes missions sont:

- Diviser ces financements entre le soutien aux structures de premier niveau (naissantes) et instaurer une labélisation de qualité pour les OSC.

- Prévoir de futurs financements dans le 11^{ème} FED ciblant le renforcement et la professionnalisation de la société civile et canaliser ces fonds au travers de la MdSC qui pourrait être rigoureusement formée et avoir les ressources humaines et matérielles nécessaires pour assumer le rôle d'Unité de Gestion du Programme dans la gestion de ses fonds propres et pour le financement de la SC.

- la Culture doit être une thématique à prendre en compte étant donné que les associations culturelles font partie intégrante de la société civile. Ces acteurs ont aussi un rôle à jouer sur l'éveil de conscience démocratique des populations en tant que vecteur de communication, de sensibilisation, de mobilisation sociale et d'éducation civique.

- Face à la faiblesse et l'insuffisance des moyens des OSC il faut continuer la dynamique de travail avec des structures de renforcement des capacités des OSC locales (MdSC, plateformes et réseaux de ces organisations). La MdSC doit consolider et augmenter son rôle de centre de ressources, de creuset d'idées et d'initiatives ainsi que de vivier de compétences.

- Le CPSC doit organiser à nouveau des États généraux de la société civile béninoise de grande envergure participative pour pouvoir définir la situation existante, définir ses priorités, les relations précises entre les OSC et la MdSC et toutes les modalités d'aide réciproque pouvant le renforcer et le rendre efficace.

- Augmenter le dialogue entre le MCRI et la SC et ses représentants pour renforcer et pérenniser l'ancrage interinstitutionnel entre l'État et la SC.

Des constats des différentes expériences passées montrent la nécessité de renforcer davantage les OSC (expertises et capacités) pour être des bons partenaires des AL dans la mise en œuvre des services, dans le dialogue et plaidoyer politique tout en clarifiant les textes réglementaires en la matière;

- la nécessaire dépolitisation de l'administration et le renforcement de la gouvernance locale pour assurer l'autonomie des AL et des OSC avec un engagement accru des élus locaux et des leaders d'OSC dans la lutte contre la corruption et l'impunité;

- l'amélioration des capacités de l'administration communale à mobiliser les ressources internes et les investissements dans les secteurs prioritaires,

- l'observation par les acteurs économiques de leur responsabilité sociétale et de leur responsabilité en matière de droits de l'Homme;

- le soutien au processus de décentralisation au niveau local en améliorant l'efficacité et le partenariat avec les OSC dans l'organisation et la gestion des villages/quartiers de ville et des arrondissements des communes du Bénin;

- la promotion de la gouvernance locale avec une participation accrue des OSC à la vie communale dans le cadre de la reddition des comptes, des audits sociaux (appréciation par les populations de la qualité des services offerts) et des autoévaluations de la gouvernance locale par les communes;

- l'accès aux services sociaux de base (la santé, l'eau, l'assainissement, l'éducation) est une excellente porte d'entrée pour favoriser la concertation entre acteurs impliqués à différents niveaux et appuyer le processus de construction citoyenne et l'apprentissage de la bonne gouvernance ;

- la nécessité de développer d'avantage le renforcement des capacités des OSC dans le genre et l'autonomisation des femmes.
- besoin de promouvoir l'augmentation de la participation des femmes aux instances décisionnelles y compris au sein des OSC.
- la communication et la diffusion des informations, des outils et des bonnes pratiques sur la décentralisation et le dialogue citoyen;
- l'harmonisation des différents cadres de concertation existants aux différents niveaux;
- la nécessité de travailler davantage avec et pour renforcer les médias locaux qui sont à la fois des moyens de diffusion de l'information et des acteurs du développement local.

2.5.2.- Principe du «ne pas nuire».

Il est clair qu'en termes de redevabilité, le niveau local est devenu une réalité au Bénin bien accepté par les autorités, mais la question de la transparence budgétaire et redevabilité au niveau mesa (central) reste un challenge sur lesquels les différentes institutions essayent de se coordonner. Pour le moment la DUE et la GIZ sont en phase de préparer un soutien aussi bien à la DG du Budget comme à un des réseaux des OSC dans la transparence budgétaire (Social Watch président du OIB), et les pistes continuent à évoluer dans ce sens.

Plusieurs PTF se retrouvent à financer la même structure sans forcément se coordonner.

La multiplicité des cadres de concertation locales entre les mairies et les OSC, qui soient les Cellules de participation citoyennes d'ALCRER, de Social Watch, le Mécanisme africain d'évaluation par les paires (MAEP), entre autres, font nécessaire une rationalisation de ces cellules et une réflexion profonde sur l'impact.

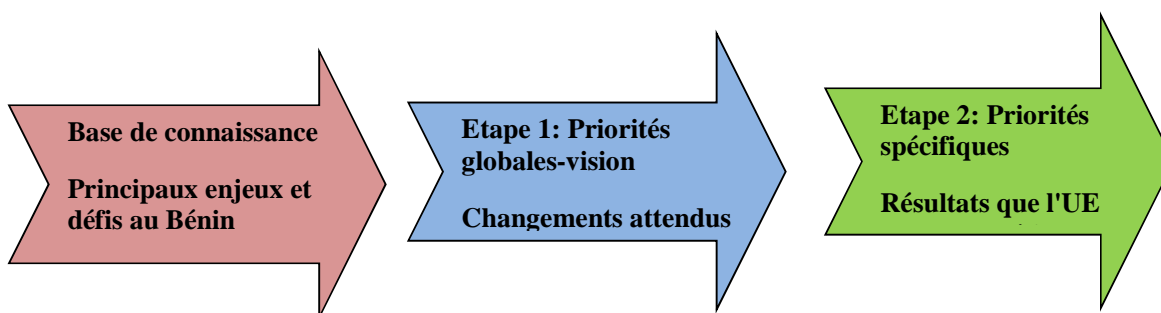
3 PRIORITÉS

Après une série de consultations entre la DUE, la France, l'Allemagne, la Belgique, les Pays-Bas et la Suisse, des représentants de la société civile, trois priorités globales avec une vision à long-terme ont été identifiées. Elles représentent les changements structurels à moyen et long terme auxquels l'UE et les PTF signataires de cette feuille de route envisagent d'aboutir à travers leur engagement avec la société civile et le gouvernement béninois.

Une approche en deux étapes a été suivie pour la définition des priorités globales, à partir de la base de connaissances qui correspond aux deux sections précédentes du présent document.

Ces priorités globales ont ensuite été déclinées en priorités spécifiques, et présentent les résultats que les PTF ambitionnent d'obtenir ou de contribuer à la réalisation.

La figure ci-dessous présente la logique d'ensemble et les perspectives de la feuille de route.



<p>1.- Absence de réglementation spécifique sur la société civile</p> <p>2.- les relations entre les OSC, les communes et l'Etat manquent de synergie et évoluent dans un climat de suspicion</p> <p>3.- Faible gouvernance interne des OSC</p>	<p>1.- Les OSC sont organisées, structurées, informées et capables d'apporter une valeur ajoutée comme acteur crédible de la gouvernance démocratique</p>	<p>1.- Le partenariat effectif entre l'État et la société civile est ancré dans un cadre légal et institutionnel approprié.</p> <p>2- La capacité des OSC sont renforcées dans ses 3 dimensions (organisationnelle, institutionnelle et technique) pour jouer son rôle de plaidoyer, suivi de la mise en œuvre et évaluation des politiques publiques.</p>
<p>4.- Participation limitée des OSC aux instances décisionnelles des politiques publiques.</p> <p>5.- Gouvernance interne des OSC reste un défi majeur</p> <p>6.- Faible mobilisation de ressources des OSC qui reste concentrée dans peu d'organisations</p> <p>7 la promotion de la gouvernance locale avec une participation accrue des OSC à la vie communale dans le cadre de la reddition des comptes, des audits sociaux...</p>	<p>2.- La participation constructive et structurée dans l'ensemble du processus d'élaboration, de mise en œuvre et du suivi-évaluation des politiques publiques, dans la lutte contre la corruption et la transparence de la gestion des finances publiques, le contrôle citoyen et la promotion des droits fondamentaux (notamment l'égalité de genre) est encouragé</p>	<p>1- Les OSC (et leur base sociale) sont mieux informées et participent dans la formulation, la mise en œuvre et le suivi des politiques de développement (au niveau national et local).</p> <p>2- Les OSC participent activement aux - mécanismes de reddition de comptes publics (reddition des comptes, audits sociaux, transparence budgétaire, etc. au niveau local et national).</p> <p>3.- La transparence budgétaire de l'Etat est promue en associant les OSC des informations budgétaires à chaque étape du processus budgétaire.</p> <p>4- Les défenseurs des DH peuvent exercer leur fonction en sécurité.</p>

		5.- Les OSC promeuvent l'augmentation de la participation des femmes aux instances décisionnelles, notamment sur la proposition de loi portant sur l'égalité d'accès aux fonctions entre hommes et femmes.
	3.-La société civile contribue efficacement à une amélioration de l'accès des services sociaux de base et au développement économique et social local inclusif avec une approche sensible à l'égalité de genre.	<p>1- Au niveau local, appuyer les processus de construction citoyenne (en particulier la consolidation de la participation effective des OSC dans les processus de plan de développement locaux déjà soutenus par plusieurs PTF) et d'apprentissage de la gestion de l'espace public suivant une logique multi-acteurs et sensible au genre de gouvernance locale.</p> <p>2.- Un dialogue inclusif a lieu autour des différentes politiques sectorielles afférentes à la fourniture des services publics au niveau local (planification et monitoring).</p> <p>3.- Les OSC contribuent au développement économique et social dans des secteurs tels que le développement rural, la sécurité alimentaire, l'éducation, la santé, l'environnement et l'énergie au niveau local en promouvant la protection de l'enfance et l'égalité de genre.</p> <p>4.- les capacités de production, transformation et de commercialisation des organisations de producteurs et des coopératives sont consolidées</p>

PRIORITÉ 1: Une société civile plus organisée, informée, capable et viable

Les OSC sont organisées, structurées, informées et capables d'apporter une valeur ajoutée comme acteur crédible de la gouvernance démocratique.

Priorités spécifiques – résultats	Indicateur (s) de résultat
1) Le partenariat effectif entre l'État et la société civile est ancré dans un cadre légal et institutionnel approprié.	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'initiatives et de mécanismes conçus et mis en place favorisant des cadres de concertation entre acteurs étatiques et OSC - Nombre d'initiatives législatives concernant la liberté d'association et l'accès à l'information, qui se concrétise dans des textes de Loi élaborés de manière concertée et qui sont adoptés et mis en vigueur.
2) La capacité des OSC sont renforcées dans ses 3	- Niveau de connaissance, de la part de l'UE et

<p>dimensions (organisationnelle, institutionnelle et technique) pour jouer son rôle de plaidoyer, suivi de la mise en œuvre et évaluation des politiques publiques.</p>	<p>les EM, des "acteurs de changement", parmi les OSC, capables d'influencer la gouvernance et performance de la société civile dans les politiques sectorielles (données désagrégées par sexe).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'OSC ayant renforcé ses capacités d'analyse, de proposition et de dialogue grâce au rôle joué par la Maison de la Société civile. - Existence d'un mécanisme de référencement volontaire des OSC (qui serait la base d'un label de qualité basé sur les principes de la charte des OSC du Bénin, axés sur leurs capacités, gouvernance interne, transparence et redevabilité), avec une évaluation périodique du système d'attribution du label
--	--

PRIORITE 2 La participation des OSC dans l'élaboration et le suivi des politiques publiques au niveau national et local, ainsi que la transparence dans les ressources publiques sont encouragées.

Encourager la participation constructive et structurée des OSC dans l'ensemble du processus d'élaboration, de mise en œuvre et du suivi-évaluation des politiques publiques, dans la lutte contre la corruption et la transparence de la gestion des finances publiques, le contrôle citoyen et la promotion des droits fondamentaux (notamment l'égalité de genre).

Priorités spécifiques – résultats	Indicateur (s) de résultat
<p>1- Les OSC (et leur base sociale) sont mieux informées et participent dans la formulation, la mise en œuvre et le suivi des politiques de développement (au niveau national et local).</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'OSC ou réseaux ayant effectivement participé au dialogue sur les politiques sectorielles dans les secteurs de développement prioritaires 11^{ème} FED et ayant mené des actions conjointes dans le domaine de la gouvernance et de la redevabilité - Nombre de politiques reflétant des contributions de la part des OSC et ses réseaux - Niveau de transparence du processus budgétaire gouvernemental et d'information sur les politiques publiques envers la société civile.
<p>2- Les OSC participent activement aux mécanismes de reddition de comptes publics (reddition des comptes, audits sociaux, transparence budgétaire, etc. au niveau local et national).</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre des OSC formées en matière de suivi du processus budgétaire (connaissance et suivi de l'application de la Loi organique relative aux lois de finances (LOLF)) - Nombre d'actions portées par des coalitions multi-acteurs (avec secteur privé et monde académique). - Le nombre d'actions portées par les OSC auprès des organisations de contrôle et d'audit (Institutions de lutte contre la corruption,

	<p>Assemblée nationale, système de contrôle de l'État : chambre de comptes, Inspection générale du Ministère, Division et Inspection de la Vérification Interne) ainsi que face à la Justice et aux médias.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pourcentage de communes dans lesquelles des espaces de dialogue et collaboration avec les autorités locales sont opérationnels.
<p>3.- la transparence budgétaire de l'Etat est promue en associant les OSC aux informations budgétaires à chaque étape du processus budgétaire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de mesures en appui à la vulgarisation du projet de budget des citoyens ; - Nombre des sessions d'information sur la transparence budgétaire réalisés avec les médias - Nombre des articles, opinion et reportages sur le suivi budgétaire réalisés par différentes par les médias. - Nombre de concertations et réunions d'échanges avec les institutions sur l'amélioration de la transparence budgétaire en faveur du public ; -
<p>4.- Les capacités des défenseurs des droits de l'Homme sont renforcées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réseaux des défenseurs des droits de l'Homme renforcés et/ou mis en place. - Etablissement d'un mécanisme systématisé d'échange d'informations entre organisations et défenseurs des droits
<p>5.- Les OSC promeuvent l'augmentation de la participation des femmes aux instances décisionnelles, notamment sur la proposition de loi portant sur l'égalité d'accès aux fonctions entre hommes et femmes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions de plaidoyer pour l'amélioration du cadre juridique en vue d'une meilleure participation des femmes dans les instances de prise de décision (loi parité ou prise d'un décret présidentiel pour l'égal accès aux instances de prise de décision). - Nombre concret d'actes de promotion de l'égalité du genre de la part du Gouvernement et des communes - Nombre et qualité d'outils développés pour l'intégration, l'évaluation et la pérennisation des actions genre des OSC, y compris sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes.

PRIORITÉ 3: La société civile contribue efficacement au développement économique et social inclusif au niveau local.

Appuyer les initiatives de la société civile dans le cadre de l'amélioration des services de base aux populations, du développement économique et social inclusif au niveau local sensible au genre et à la promotion et protection des droits de l'Homme.

Les actions de manière indicative, seront orientées sur la protection de l'enfance, la promotion et l'amélioration de l'emploi des jeunes (femmes et hommes), la promotion de la protection des droits de l'Homme, la santé communautaire, l'éducation, le secteur de l'eau et l'assainissement et d'autres thématiques sectorielles à définir.

Priorités spécifiques – résultats	Indicateur (s) de résultat
<p>1- Au niveau local, appuyer les processus de construction citoyenne (en particulier la consolidation de la participation effective des OSC dans les processus de plan de développement locaux (déjà soutenus par plusieurs PTF) et d'apprentissage de la gestion de l'espace public suivant une logique multi-acteurs sensible au genre de gouvernance locale.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de nouveaux cadres intégrateurs de collaboration OSC-communes mis en place pour la mise en œuvre des projets de développement. - Existence d'un plan d'accompagnement et de travail en partenariat entre les OSC et les collectivités territoriales - Nombre d'actions de développement, issues d'un consensus multi-acteurs et aboutissant à d'autres modes de gestion des affaires locales
<p>2.- Soutien aux OSC visant à améliorer l'accès de la population à des services sociaux de qualité (et son utilisation de ceux-ci) sont renforcées et appuyées durablement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Capacités des OSC à améliorer l'accès aux services de base (planification et monitoring). - Niveau de promotion des partenariats public-privé créés au niveau local pour l'exécution de projets; - Degré d'amélioration de l'accès et de la qualité des services sociaux, notamment pour les groupes défavorisés et les populations n'appartenant pas aux composantes majeures de la société.
<p>3- Une société civile qui contribue efficacement au développement économique et social inclusif au niveau local dans des secteurs tels que le développement rural, la sécurité alimentaire, l'environnement et l'énergie au niveau local en promouvant la protection de l'enfance, l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'initiatives de dialogue inclusif autour des différentes politiques sectorielles afférentes à la fourniture des services publics au niveau local (planification et monitoring). - Niveau d'amélioration des capacités des OSC à participer aux partenariats multipartites OSC/ AL/secteur privé est amélioré - Niveau d'amélioration des compétences et de structuration des OSC dans les secteurs sociaux, notamment via des réseaux;
<p>4.- Dans les zones rurales, les capacités de production, transformation et de commercialisation des organisations de producteurs et des coopératives sont consolidées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Influence concrète de l'avis des organisations des producteurs et coopératives dans les décisions publiques, - Dans certains bassins de production, pourcentage d'augmentation de la production agricole et de la participation au développement économique local de la part des organisations des producteurs et coopératives ; - Démultiplication du potentiel économique des

	organisations coopératives faitières grâce à la transformation et la commercialisation des produits agricoles ;
--	---

4 ACTIONS

La Délégation de l'UE, les États Membres de l'UE au Bénin ainsi que la Coopération suisse, se sont engagés à travailler concrètement sur ces priorités, que cela soit au travers d'études, des échanges avec la société civile, du dialogue politique avec le Gouvernement ou encore au travers d'actions et projets spécifiques sur le terrain.

Tableaux récapitulatifs des actions à entreprendre

Priorité 1 .
Les OSC sont organisées, structurées, informées et capables d'apporter une valeur ajoutée comme acteur crédible de la gouvernance démocratique.
Indicateur(s)
<p>1.1-. Concernant le partenariat effectif entre l'État et la société civile dans un cadre légal et institutionnel approprié.</p> <p>1.1.1 Nombre d'initiatives et mécanismes conçus et mis en place favorisant des cadres de concertation entre acteurs étatiques et OSC.</p> <p>1.1.2 Nombre d'initiatives législatives concernant la liberté d'association et l'accès à l'information, qui se concrétise dans des textes de Loi élaborés de manière concertée et qui sont adoptés et mis en vigueur.</p> <p>1.2-. Concernant le renforcement des capacités des OSC en ce qui concerne leur rôle de plaidoyer, suivi de la mise en œuvre et évaluation des politiques publiques.</p> <p>1.2.1 Niveau de connaissance, de la part de l'UE ;des EM ainsi que de la Coopération suisse, des "acteurs de changement", parmi les OSC, capables d'influencer la gouvernance et performance de la société civile dans les politiques sectorielles.</p> <p>1.2.2 Nombre d'OSC ayant renforcé ses capacités d'analyse, de proposition et de dialogue grâce au rôle joué par la Maison de la Société civile.</p> <p>1.2.3 Existence d'un mécanisme de référencement volontaire des OSC (qui serait la base d'un label de qualité basé sur les principes de la charte des OSC du Bénin, axés sur leurs capacités, gouvernance interne, transparence et redevabilité), avec une évaluation périodique du système d'attribution du label.</p>
Actions:
A. Analyse: études, cartographies et recherches
<p>(Ind. 1.1.2) Élaboration d'une étude sur l'accès à l'information dans les 77 Communes du Bénin (GIZ)</p> <p>(Ind. 1.2.1) Réalisation d'un mapping de la société civile sensible au genre pour améliorer la connaissance des "acteurs de changement", capables d'influencer la gouvernance et la performance des politiques sectorielles notamment dans les secteurs d'intervention de l'UE au Bénin (DUE 11ème FED)</p> <p>(Ind. 1.2.3) Élaboration d'un mécanisme de référencement volontaire des OSC (label de qualité basé sur les principes de la charte des OSC du Bénin) (DUE)</p>

B. Dialogue politique, consultations et facilitation

(Ind. 1.1.1) La mise en place et le fonctionnement de cadres de concertations gouvernement- OSC sont appuyés ;

(Ind. 1.1.1) Un séminaire de recentrage sur la société civile est organisé construit suite à un processus participatif de dialogue avec les différentes familles représentées dans la société civile béninoise (DUE sur 11ème FED avec MCRI) ;

(Ind. 1.1.2) Facilitation du processus de consultation multi-acteurs pour l'élaboration des propositions pour l'harmonisation et la modernisation du cadre légal régissant la société civile;

(Ind. 1.1.2) Le Projet de Loi sur la liberté d'association est discuté, validé, mis en œuvre et vulgarisé;

(Ind. 1.1.2) Une loi sur l'accès à l'information, élaborée de manière concertée, est adoptée et mise en vigueur et vulgarisée;

(Ind. 1.1.2) Utilisation du levier Dialogue politique sous Art.8 de l'accord de Cotonou pour appuyer la réforme.

C. Financement: appui opérationnel y compris à l'intégration⁵

1) Programme renforcement et participation de la société civile au Bénin (11ème FED)

Axe 1 environnement propice + renforcement des capacités (Priorités spécifiques 1.1, 1.2 ; ind. 1.1.1, 1.1.2, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3). Actions:

A.1.1.1 Un séminaire national de recentrage de la société civile est organisé

A.1.1.2. Organisation de sessions de vulgarisation du nouveau cadre juridique régissant les OSC et du cadre de concertation Etat-Société civile.

A.1.1.3 Mise en place d'une base de recensement des OSC au niveau géographique et thématique accessible aussi aux OSC béninoises.

A.1.1.4 Élaboration d'une cartographie participative de la société civile sensible au genre.

A.1.1.5. Une étude d'approfondissement sur l'ancrage de la MdSC dans la société civile béninoise

A.1.1.6. Étude- diagnostic sur l'offre existante en matière de renforcement des capacités et d'accompagnement de proximité des OSC

A.1.1.7 Soutenir et faciliter la consolidation graduelle de la Maison de la société civile

A.1.1.8 Dynamisation des activités conjointes OSC/centres de recherche et universités au niveau national et international

A.1.1.9 Appuyer l'émergence et la consolidation d'espaces de discussions, d'échange et de concertation entre les OSC,

A.1.2.8. Appuyer la production, l'accès, la diffusion de l'information pertinente et la capitalisation et des connaissances aux OSC et aux outils modernes de communication

A.1.2.9. Établir un travail de rapprochement avec les différents PTF intervenant dans le domaine du renforcement des capacités des OSC et de suivi de la feuille de route

2) Appel à propositions FASCS (France) axe II sur le réseautage des OSC. (Priorité spécifique 1.2 ; ind. 1.2.2).

3) Programme Redevabilité (Coopération suisse). (Priorités spécifiques

Axe 1 : les citoyens connaissent leur droits et devoirs et leurs besoins et intérêts sont pris en compte dans les plans de développement et les politiques sectorielles

1.1 Renforcement des capacités des OSC et de leurs partenaires en matière de citoyenneté ;

1.2 Manuels de formation et guides sur les droits et devoirs du citoyen publiés et vulgarisés

1.3 Formation sur la redevabilité à l'intention des OSC, journalistes et représentants des administrations

1.1, 1.2 ; ind. 1.1.1, 1.1.2, 1.2.1). Actions (A COMPLÉTER).

⁵ Idéalement il faudrait spécifier dans cette section, pour chaque programme décrit ci-dessous, quels sont les priorités spécifiques, les indicateurs et les actions couverts par chaque programme.

Programme Coopération Suisse (Priorités spécifiques 1.1, 1.2 ; ind.). Actions (A COMPLÉTER).
Axe3 : Le rôle des médias (y compris radios communautaires) comme acteur et détenteur de droit est reconnu et exercé (Priorités spécifiques 1.1, 1.2 ; ind.). Actions (A COMPLÉTER).

4) Programme PDDC de la GIZ (Champ "démocratie locale et participation citoyenne") (Priorité spécifique 2.2, Ind. 2.2.3.) Actions (A COMPLÉTER)

Champ d'Actions 4 : Démocratie Locale et Participation Citoyenne

Objectif: Les capacités institutionnelles des communes appuyées dans le domaine de la participation citoyenne ont été améliorées.

Resultat 2 : L'administration communale et les médias assurent l'information et l'éducation civique (actions d'amélioration de l'accès à l'information au niveau communal)

Priorité 2.

La participation des OSC dans l'élaboration et le suivi des politiques publiques au niveau national et local, ainsi que la transparence dans les ressources publiques est encouragée.

Indicateur(s)

2.1.- Les OSC (et leur base sociale) sont **mieux informées** et **participent** dans la formulation, la mise en oeuvre et le suivi des politiques de développement (au niveau national)

2.1.1. Nombre d'OSC ou réseaux ayant participé au dialogue sur les politiques sectorielles dans les secteurs de développement prioritaires du 11ème FED et ayant mené des actions conjointes dans le domaine de la gouvernance et de la redevabilité

2.1.2 Nombre de politiques reflétant des contributions de la part des OSC et ses réseaux

2.1.3. Niveau de transparence du processus budgétaire gouvernemental et d'information sur les politiques publiques vers les OSC

2.2- Les OSC participent activement aux **mécanismes de reddition de comptes publics** (reddition des comptes, audits sociaux, transparence budgétaire, etc. au niveau local et national).

2.2.1. Capacités des OSC en matière de suivi du processus budgétaire (connaissance de la Loi organique relative aux lois de finances (LOLF))

2.2.2. Nombre d'actions portées par les OSC auprès des organisations de contrôle et d'audit ainsi que face à la Justice et aux médias

2.2.3. Pourcentage de communes dans lesquelles des espaces de dialogue et collaboration avec les autorités locales sont opérationnels

2.3.- La **transparence budgétaire** de l'État est promue en associant les OSC aux informations budgétaires à chaque étape du processus budgétaire

2.3.1. Nombre de mesures en appui à la vulgarisation du projet de budget des citoyens ;

2.3.2. Nombre de concertations et réunions d'échanges avec les institutions sur l'amélioration de la transparence budgétaire en faveur du public ;

2.4.- Les capacités des **défenseurs des droits de l'Homme** sont renforcées.

2.4.1 Nombre de réseaux renforcés et/ou mis en place ;

2.4.2. Niveau d'échange d'informations entre organisations et défenseurs des droits

2.5.- Les OSC promeuvent l'augmentation de la **participation des femmes aux instances décisionnelles**, notamment sur la proposition de loi portant sur l'égalité d'accès aux fonctions entre hommes et femmes.

2.5.1. Nombre des actions de plaidoyer pour l'amélioration du cadre juridique en vue d'une meilleure participation des femmes dans les instances de prise de décision.

2.5.2. Nombre et qualité d'outils développés pour l'intégration, l'évaluation et la pérennisation des actions genre des OSC.

2.5.3 Nombre d'actions développées sur la lutte contre la violence faite aux femmes.

Actions:

A. Analyse: études, cartographies et recherches

- (Ind. 2.2.3, 2.3.1) Élaboration d'un guide de reddition de comptes au niveau local (DUE- PADL 10ème FED).

- Élaboration de trois études sur la redevabilité: (Coopération suisse)

- (Ind. 2.2.1, 2.2.2, 2.2.3) Justice, corruption, sanctions rôle du Parlement dans mécanismes de

<p>gouvernance</p> <ul style="list-style-type: none"> - (Ind. 2.2.1, 2.2.2, 2.2.3) Acteurs de changements et domaines spécifiques champ de redevabilité pour la SC au niveau local et national - (Ind. 2.5.1, 2.5.2) Genre et inclusion des groupes marginalisés dans le débat public et la participation citoyenne <p>-(Ind. 2.2.1, 2.2.2., 2.3.2) Élaboration d'une étude avec Transparency International sur système national intégré de gouvernance (DUE)</p>
<p>B. Dialogue politique, consultations et facilitation</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Sous-groupe participation citoyenne et redevabilité est actif (PTF) - (Ind. 2.2.3) L'accompagnement du dialogue entre les AL et les OSC pour une meilleure implication effective de ces dernières dans les initiatives de développement au niveau local. Soutien aux activités de participation citoyenne (Cellules de Participation Citoyenne). - (Ind. 2.2.3) Création des espaces de dialogue et collaboration (OSC-Communes) et OSC- Ministère Economie et Finances - (Ind. 2.2.1, 2.2.2,) Elaboration du budget des citoyens du rapport préalable au budget - (Ind. 2.4.2) L'échange d'informations entre organisations et défenseurs des droits de l'Homme est amélioré par le renforcement et/ou la mise en place de réseaux adéquats;
<p>C. Financement: appui opérationnel y compris à l'intégration⁶</p>
<p>1.- Programme renforcement et participation de la Société Civile au Bénin (11ème FED) Axe 2 Participation aux dialogues (Priorités spécifiques 1.1, 1.2 ; ind. 1.1.1, 1.1.2, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3). Actions:</p> <ul style="list-style-type: none"> A.2.1.1 Facilitation et appui technique aux dialogues sectoriels entre administration et OSC dans les secteurs clés du développement et en tenant en compte les priorités de la coopération UE-Bénin sous le 11ème FED. A.2.1.2 Soutien via des subventions (y inclus au fonctionnement) aux organisations, ou coalitions d'organisations à valeur ajoutée reconnues dans les secteurs concernés, A.2.1.3 Appui au suivi du budget au niveau national et dans les budgets sectoriels concernés: études et facilitation pour l'identification des acteurs mobilisés dans le suivi budgétaire A.2.1.4 Organisation de sessions d'information, de sensibilisation et de formation sur le développement local et sur la gouvernance locale (au profit de la société civile, des élus et de l'administration locale); A.2.1.5. Soutien d'actions de renforcement des capacités d'analyse et de proposition des organisations des communautés de base (OCB) par l'appui d'OSC regroupées autour d'enjeux spécifiques du développement local avec une approche sensible au genre A.2.1.6. Soutien d'initiatives de développement local issu de processus de consultation multi- acteurs et d'un consensus ; A.2.1.7. Mise en place de mécanismes de suivi-évaluation des programmes de développement local ; A.2.1.8. Établissement de liens avec la politique nationale de décentralisation et les initiatives d'appui au développement local d'autres partenaires au développement dans d'autres zones du pays. <p>2- Appel à propositions EIDHR DUE 2016 (Priorité spécifique 2.4, Ind. 2.4.1.et 2.4.2).</p> <p>3.- Action Pilote pour la participation citoyenne (Plan Belgique-UE Lignes thématiques)</p> <p>4.- Programme Redevabilité (Coopération Suisse) (Priorité spécifique XXX, Ind. XXXXX). Actions: Les responsables publics et la société civile ont instauré au niveau local et national une culture de redevabilité dans leur système de gouvernance ;</p>

⁶ Idéalement il faudrait spécifier dans cette section, pour chaque programme décrits ci-dessous, quels sont les priorités spécifiques, les indicateurs et les actions couverts par chaque programme.

- 2.1 Stratégie nationale sur la redevabilité élaborée et adoptée
- 2.2 Campagne de plaidoyer sur l'institutionnalisation des mécanismes de redevabilité
- 2.3 Rapport national sur l'état de la redevabilité produit et diffusé

5.- Programme PDDC de la GIZ (Champ "démocratie locale et participation citoyenne") (Priorité spécifique 2.2, Ind. 2.2.3.) Actions :

Champ d'Actions 4 : Démocratie Locale et Participation Citoyenne

Objectif: Les capacités institutionnelles des communes appuyées dans le domaine de la participation citoyenne ont été améliorées.

Résultat 3 Les maires animent les mécanismes de concertation et de participation citoyenne (actions concrets : redditions des comptes, émissions interactives des radios locales, suivi des plans d'investissements locaux, mécanisme de plaintes ainsi que le renforcement du leadership politique féminin et la participation des jeunes au processus de développement communal)

6.- Programme PARTICIP (Pays-Bas) (Priorité spécifique 2.2, Ind. 2.2.3.) Actions

Priorité 3

La société civile contribue efficacement au développement économique et social inclusif au niveau local.

Indicateur(s)

3.1- Au niveau local, appuyer les **processus de construction citoyenne**, en particulier la consolidation de la participation effective des OSC dans les processus de plan de développement locaux (déjà soutenus par plusieurs PTF) et d'apprentissage de la gestion de l'espace public suivant une logique multi-acteurs sensible au genre de gouvernance locale.

3.1.1 Nombre de nouveaux cadres intégrateurs de collaboration OSC-communes pour la mise en œuvre des projets de développement.

3.1.2. Existence d'un plan d'accompagnement et de travail en partenariat entre les OSC et les collectivités territoriales

3.1.3. Nombre d'actions de développement, issues d'un consensus multi-acteurs sensible au genre et aboutissant à d'autres modes de gestion des affaires locales

3.2.- Soutien aux OSC visant à améliorer l'accès de la population à des services sociaux de qualité (et son utilisation de ceux-ci) sont renforcées et appuyées durablement.

3.2.1 Capacités des OSC pour améliorer l'accès aux services de base (planification et monitoring) avec une approche sensible au genre.

3.2.2 Niveau de promotion des partenariats public-privé créés au niveau local pour l'exécution de projets;

3.2.3 Degré d'amélioration de l'accès et de la qualité des services sociaux, notamment pour les femmes, les groupes défavorisés et les populations n'appartenant pas aux composantes majeures de la société

3.3.- Une société civile qui contribue efficacement au développement économique et social inclusif au niveau local

3.3.1 Nombre d'initiatives de dialogue inclusif sensible au genre autour des différentes politiques sectorielles afférentes à la fourniture des services publics au niveau local (planification et monitoring)

3.3.2 Niveau d'amélioration des capacités des OSC à participer aux partenariats multipartites sensibles au genre OSC/ AL/secteur privé.

3.3.3 Niveau d'amélioration des compétences et de la structuration des OSC dans les secteurs sociaux avec une approche sensible au genre, notamment via des réseaux;

3.3.4 le soutien aux initiatives socioéconomiques visant à favoriser la création de richesse et d'emplois et ciblant les populations à faibles opportunités d'autonomisation économique, en particulier les femmes avec des innovations soutenables;

3.3.5 Appui à la création d'emplois, notamment des femmes et des jeunes;

3.4.- Dans les zones rurales, les capacités de production, transformation et de commercialisation des organisations de producteurs et des coopératives, et par conséquent leur contribution au développement économique des dites zones sont consolidées.

3.4.1. Influence concrète de l'avis des OP dans les décisions publiques,

3.4.2. Dans certains bassins de production, pourcentage d'augmentation de la production agricole et de la participation au développement économique local de la part des organisations de producteurs et coopératives;

3.4.3. Démultiplication du potentiel économique des organisations coopératives faitières grâce à la transformation et la commercialisation des produits agricoles

Actions:

A. Analyse: études, cartographies et recherches

- Élaboration de l'étude d'impact des initiatives OSC sur OSC&AL au développement et à la lutte contre la pauvreté (DUE)

B. Dialogue politique, consultations et facilitation

- **(Ind. 3.3.1)** Appui des initiatives de structuration d'OSC pour l'amélioration de l'accès aux services publics et un développement économique local inclusif;
- **(Ind. ?)** Cadre de concertation entre ONG internationales et OSC locales créé
- **(Ind.)** Participation au Comité consultatif des EM et DUE dans les différents appels à propositions de la France.
- **(Ind. 3.4.2)** Appui aux OSC dans leurs initiatives d'activités génératrices de revenus (AGR) ciblant les populations les plus vulnérables.
- **(Ind. 3.4.1, 3.4.2, 3.4.3)** Appui aux coopératives agricoles.
- **(Ind. 3.3.1, 3.3.3.)** Appui à la consolidation d'alliances stratégiques des OSC et avec d'autres acteurs pertinents (secteur privé, monde académique et de recherche) pour accroître leur impact sur la vie économique et sociale.

C. Financement: appui opérationnel y compris à l'intégration⁷

1.- Programme renforcement et participation de la Société Civile au Bénin (11ème FED)

Axe 3 Participation aux dialogues (Priorités spécifiques 3.1, 3.2, 3.3 ; ind. 3.1.1, 3.1.2, 3.1.3., 3.2.1., 3.2.2, 3.2.3, 3.3.1., 3.3.2, 3.3.3). Actions:

A.3.1 Soutien aux actions visant l'appui à des initiatives sectorielles ou intersectorielles thématiques telles que la protection de l'enfance, l'accès à l'eau et à l'assainissement de base, la santé communautaire, l'éducation non formelle, la promotion de l'égalité du genre et des droits et de la participation des femmes, de l'accès à la culture...

A.3.2 Soutien aux petites organisations telles que des associations de femmes et de jeunes, (pour des actions telles que, sans exclusive, des activités génératrices de revenus, services sociaux-économiques communautaires, amélioration aux services de base de qualité, etc.) ;

A.3.3. Accompagnement des porteurs de projet en leur fournissant l'appui technique, organisationnel, relationnel et financier nécessaire à leur durabilité.

A.3.4. le soutien aux initiatives socioéconomiques visant à favoriser la création de richesse et d'emplois et ciblant les populations à faibles opportunités d'autonomisation économique, en particulier les femmes avec des innovations soutenables

2.- Programme PDDC de la GIZ (Champ "démocratie locale et participation citoyenne") (Priorité spécifique 3.1 et 3.2, Ind. 3.1.1, 3.1.2, 3.1.3, 3.2.1 et 3.2.3). Actions

- Champ d'Actions 4 : Démocratie Locale et Participation Citoyenne

Objectif: Les capacités institutionnelles des communes appuyées dans le domaine de la participation citoyenne ont été améliorées.

Résultat 4 Les OSC locales constituent des interlocuteurs de qualité et un contrepois aux pouvoirs publics (Appuyer le renforcement des OSC locales comme les CPC, les groupes d'usagers et les OSC à la base)

3.- Appel à propositions OSC-AL DUE 2015 (Lignes thématiques) : appui des initiatives d'alliance d'OSC avec d'autres acteurs pertinents sur des enjeux concrets. (Priorité spécifique 3.2, 3.3 Ind. 3.2.1, 3.2.2 ,3.3.1, 3.3.2 . Actions (seront définis après l'appel à propositions)

4.- Appel à propositions EIDHR DUE 2016 (Priorité spécifique 3.1, 3.2 Ind. 3.1.3, 3.2.3). Actions (suite à l'appel à propositions

5.- Projets de coopération décentralisée associant des OSC françaises et béninoises, sur les services publics de base et le développement économique au plan local, Axe 3 (priorités spécifiques 3.2 et 3.3)

Appel à propositions FASC (France)Actions (thématiques : environnement, développement local, etc.)

Projets financés par l'AFD :

- i) Cofinancements (maximum 60%) des initiatives des OSC françaises : projets menés en partenariat avec des OSC béninoises, dans un souci de renforcement de celles-ci en vue d'une meilleure participation au dialogue public, dans tous les secteurs d'intervention à l'exception de la recherche, les échanges universitaires et scientifiques, les échanges de jeunes, le cinéma, la culture, l'audiovisuel, l'archéologie, la francophonie et le volontariat (Priorité 1.2, 2.1, 2.4 ou 3.1, 3.2, 3.3, 3.4).
- ii) être retenues, au travers d'appels d'offres, par des maîtrises d'ouvrage nationales (Etat, structure publique ou parapublique) : pour la réalisation la maîtrise d'ouvrage, assurée par l'Etat central ou local, peut financer des OSC locales contribuant à la délivrance de services publics de base et/ou au développement économique local. Elles peuvent alors intervenir

⁷ Idéalement il faudrait spécifier dans cette section, pour chaque programme décrit ci-dessous, quels sont les priorités spécifiques, les indicateurs et les actions couverts par chaque programme.

comme maîtres d'œuvre ou en appui aux maîtres d'œuvre, dans des domaines d'intervention de l'Agence au Bénin (développement urbain ou rural, santé, éducation, formation professionnelle et énergie) ; Priorités 3.2, 3.3, 3.4) ;

- iii) Le siège de l'AFD lance chaque année 2 à 3 appels à projets destinés à cofinancer (90%) des OSC internationales ; les interventions appuyées visent à promouvoir l'innovation et ciblent des secteurs prioritaires pour l'Agence (Axe 3 priorités spécifiques 3.2, 3.3, 3.4)

6.- Actions financées ONG internationales sur des fonds de coopération (CTB, AFD, GIZ, Espagne, Italie, UE, etc.)

7. Coopération suisse

Axe 4 : Des services socioéconomiques de qualité sont offerts aux citoyens grâce à l'adoption et au respect de normes communes au niveau des responsables publics et de la société civile.

8.- Appel à propositions sur le volet agriculture (11^{ème} FED) (Priorité spécifique 3.4, Ind. 3.41, 3.4.2 et 3.4.3). Actions à préciser ultérieurement

4 TABLEAU DE BORD

Pays: BENIN		
Processus		
Domaine	Indicateur	Réalisation
Participation des États membres à l'élaboration de la feuille de route	Les EM présents dans le pays participent activement à l'élaboration de la feuille de route	<ul style="list-style-type: none"> - Invitation à contribuer à l'élaboration de la feuille de route présentée en mars 2014 dans la réunion des Chefs de coopération des cinq EM de l'UE présents au Bénin (Allemagne, Belgique, Danemark, France et Pays Bas). - Réunion de présentation organisée par la DUE en juin 2014 avec la présence des EM + agences de coopération (AFD, CTB, GIZ). - Réunion en mai 2015 à l'occasion de la mission de finalisation de la feuille de route - Contributions reçues et intégrées de l'Allemagne, la Belgique, la France et les Pays Bas (L'ambassade de Danemark a fermé ses portes en juillet 2014) et la Coopération suisse. - Différentes contributions en mars 2015, ainsi que pendant la mission de finalisation (mai 2015) et la version finale en juin 2015. - Approbation Chefs de mission en juin 2015.
Consultation de la société civile locale	La feuille de route a été élaborée sur la base de consultations d'une vaste gamme d'OSC locales en respectant le principe de l'accès à l'information, moyennant préavis suffisant et des dispositions claires pour le retour	La Feuille de route a été élaborée sur la base des différentes consultations actuellement réalisées dans le cadre de la programmation 11 ^{ème} FED, l'évaluation finale du Programme Société civile et culture (juin-juillet 2014), la Stratégie ANE

	d'informations et le suivi.	AL 2014-2017 avec des OSC locales et des ONG internationales. - La MdSC a été consultée dans l'élaboration de la feuille de route et des OSC locales et internationales ont contribué au document final. - Une mission de finalisation du document a été menée en mai 2015 par une expert de la facilité feuille de route. Pendant cette mission des rencontres avec OSC nationales et internationales, réseaux et plateformes ont été organisés et alimenté la dernière version. - Une consultation approfondie départementale sera organisée pour l'actualisation de la feuille de route (premier semestre 2016).
Actions conjointes	Les États membres présents dans le pays participent activement à la mise en œuvre des priorités de la feuille de route.	Septembre 2015
Actions conjointes	Organisation d'une réunion trimestrielle entre la DUE et les PTF signataires pour suivre la mise en œuvre de la feuille de route.	
Outcome		
Priorité	Indicateur	Réalisation
Les OSC sont organisées, structurées, informées et capables d'apporter une valeur ajoutée comme acteur crédible de la gouvernance démocratique.	Voir section numéro 3	
La participation des OSC dans l'élaboration et le suivi des politiques publiques au niveau national et local, ainsi que la	Voir section numéro 3	

<p>transparence dans les ressources publiques est encouragée.</p>		
<p>La société civile contribue efficacement au développement économique et social inclusif au niveau local.</p>	<p>Voir section numéro 3</p>	